

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2024 - 86

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 26 septembre 2024

Mise en place d'un échafaudage suspendu

Bassin de la Villette, rive gauche, à l'aval immédiat du pont de Crimée

Du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 30 mai 2025

Dans le cadre d'un chantier, le ravalement de la façade nécessite l'installation d'un échafaudage suspendu.

Il est strictement interdit d'accoster sur cet échafaudage afin d'assurer la sécurité des travaux. Cependant, la zone d'attente des marins d'eau douce sera préservée et accessible durant toute la durée du chantier.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Patrick DUGUET

L'Ingénieur en Chef
Adjoint à la Cheffe du Service
Patrick DUGUET

**L'Ingénieur en chef
Adjoint à la Cheffe du Service des Canaux**

Date limite d'affichage : 31 mai 2025

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à etienne.mazeaud@paris.fr.